

Montréal, le 31 mai 2004

Par télécopieur

Destinataires : Tous les intervenants

**Objet : Demande de modifier les tarifs de SCGM à compter du 1^{er}
 octobre 2004
 Notre dossier : R-3529-2004**

Chers confrères,

Le 4 mai dernier, Société en commandite Gaz Métro déposait à la Régie les pièces au soutien de sa demande de modifier ses tarifs à compter du 1^{er} octobre 2004, et demandait à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité pour certaines de ces pièces.

Le 7 mai, la Régie demandait à SCGM de compléter sa preuve sur la confidentialité des documents visés par cette demande. Cette preuve ayant été complétée le 27 mai 2004, la Régie demande aux intervenants de lui faire savoir d'ici le **7 juin 2004 à 12h00** s'ils ont des objections à formuler concernant cette demande de confidentialité.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/sp

c.c. M^e Jocelyn B. Allard (SCGM)